

## Bourses pour un cours de langue allemande à l'université

Ces bourses sont destinées aux étudiants de licence, de master et aux doctorants de toutes disciplines qui souhaitent suivre en Allemagne l'un des cours de langue allemande (générale ou spécialisée) et de civilisation, organisés par les établissements d'enseignement supérieur allemands publics ou reconnus par l'État. Les instituts de langue associés aux universités peuvent également proposer des cours.

Les établissements qui participent à ce programme et les cours qu'ils proposent, peuvent être consultés via un moteur de recherche sur le site du DAAD à l'adresse suivante : [www.daad.de/hsk-kursliste](http://www.daad.de/hsk-kursliste).

Les cours sont dispensés en langue allemande.

Une préférence est donnée aux candidats qui présentent un projet bien défini et nécessitant une meilleure maîtrise de la langue. Le DAAD procède ensuite à l'inscription du boursier auprès de l'université choisie en fonction des places disponibles.

En règle générale, l'organisateur du cours s'occupe de l'hébergement et de sa réservation.

La bourse est versée directement par le DAAD à l'organisateur du cours. Après déduction du montant du cours et de l'hébergement (si choisi), l'organisateur du cours reverse, le cas échéant, la somme restante au boursier.

Un test de langue allemande correspondant au niveau minimum A1 du CECRL est requis au moment du dépôt de la candidature. Seuls les tests de langue onSET-Deutsch, TestDaF, DSH, DSD, telc Deutsch, ÖSD-Zertifikat, les certificats de langue du Goethe-Institut et le diplôme de l'« Abitur » (exclusivement pour les cours de langue spécialisés) sont acceptés. Le test de langue ne doit pas dater de plus de 2 ans au moment du dépôt de la candidature.

En raison de la situation actuelle de pandémie, il peut s'avérer impossible de passer le test onSET Deutsch. Dans ce cas, un certificat de langue adapté et réalisé auprès des lecteurs du DAAD pourra être fourni à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord préalable du DAAD France.

Les candidats, inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne au moment de la candidature et de l'entrée en vigueur de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.

La bourse pour un cours de langue n'est pas cumulable avec d'autres bourses du DAAD, attribuées pour la même période. Il est possible de bénéficier d'une nouvelle bourse pour un cours de langue qu'après deux années écoulées.

Un changement de cours ou un départ anticipé sont exclus.

## DURÉE DE LA BOURSE

3 à 4 semaines (18 jours min. de cours, 5 jours max. de cours par semaine - voyage non inclus -, 25 heures min. de cours par semaine) entre juin et novembre, en règle générale.

Aucune prolongation n'est possible.

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France,
- niveau minimum d'études requis : licence 2 validée (à l'entrée en vigueur de la bourse),
- être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

## MONTANT DE LA BOURSE

Attribution forfaitaire de 1061 euros pour les frais d'inscription, de cours et de logement. Les frais de voyage sont à la charge du boursier.

## CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Niveau minimum requis : Niveau A1 du CECRL au moment du dépôt de la candidature.

## CANDIDATURE EN LIGNE

[www.daad-france.fr/candidature](http://www.daad-france.fr/candidature) à partir du 15 septembre.

## RENSEIGNEMENTS

**DAAD – Office allemand d'échanges universitaires**

Catherine Eudine

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

**Tél. :** 01 53 10 58 73

**Mél :** [cours-de-langue@daad.de](mailto:cours-de-langue@daad.de)

## DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

**1<sup>er</sup> décembre 2021**

*Les résultats sont communiqués jusqu'à la fin du mois d'avril.*